

Les associations du Collectif déchets girondin pourraient être amenées à quitter le Conseil départemental des déchets. Pour objectif insuffisant

«Il faut créer des postes d'éco-ambassadeurs»

Le Conseil départemental des déchets se réunira ce lundi matin dans l'hémicycle du Conseil général, mais la belle unité de points de vue qui y régnait jusque-là pourrait ne plus être au rendez-vous.

Les membres du Collectif déchets girondin (une trentaine d'associations) menacent effectivement de quitter le conseil car ils ne trouvent pas dans le livre blanc des déchets établi après plusieurs mois de travail et une série de réunions publiques les objectifs qu'ils espéraient.

Les membres du collectif reprochent au conseil sa timidité et son manque d'ambition. « Il y a une réelle volonté de faire quelque chose mais la barre est vraiment mise trop bas », résument Philippe Mora et Alain Blanc, porte-parole du collectif, en évoquant les souhaits clairement formulés au niveau national : réduire de 30 % la consommation de déchets par habitant avant 2015. « Or, le Département prévoit seulement une stabilisation de la production de déchets en 2010. On ne lui demande pas de la stabiliser, on lui demande de la réduire ! En 2015, on sera donc loin du compte », constate Philippe Mora.

Aussi, le collectif demande-t-il que l'objectif visé soit revu à la hausse, que des décisions rapides soient prises en conséquence et un financement dégageé évidemment pour cela.

« Une campagne de communication ou d'affichage ça ne suffira pas », soulignent les représentants du collectif. « Ce qu'il faut, c'est créer des postes d'éco-ambassadeurs, des gens pour faire du porte-à-porte, expliquer la nécessité absolue de réduire le volume des déchets et apprendre à trier ou à faire du compost. »

La décharge de Lapouyade. Le collectif souhaiterait aussi que les bons trieurs soient récompensés : « Il est anormal que ceux qui font des efforts payent aussi cher que les autres. Il faut remplacer la TEOM (taxe d'ordures ménagères) par une REOM (redevance d'ordures ménagères) », propose Philippe Mora. Autrement dit, une facture au regard du volume réel d'ordures ménagères évacuées. Une facturation pas facile à mettre en place mais réalisable d'après le collectif.

Autre sujet de discordance : l'évolution du centre d'enfouissement de Lapouyade. Les membres du collectif ne sont pas hostiles à l'extension de cette décharge mais n'apprécient pas du tout la décision prise récemment par le préfet. L'arrêté signé autoriserait l'arrivée ici de déchets de toute l'Aquitaine même du Poitou-Charentes. « Une décision inacceptable et incompréhensible au regard des recommandations faites au niveau national », précisent les représentants du collectif. « Si les conseils départementaux déchets ont été créés, c'est pour une gestion départementale des déchets. Pourquoi la décharge de la Gironde serait-elle ouverte à toute la région ? »

Le plan départemental de traitement et d'élimination des déchets devra être opérationnel la fin de l'année prochaine

Le collectif déchets, regroupant une trentaine d'associations girondines, qui avait menacé de se retirer du Conseil départemental des déchets a décidé finalement d'y rester, et de continuer à travailler en son sein, tout en faisant entendre sa « différence », comme ses représentants l'ont fait hier dans l'hémicycle du Conseil général. On connaît leur thèse : le Conseil départemental des déchets (CDD) serait trop timoré, il manquerait d'ambition, n'appuierait pas suffisamment sur la prévention et l'éducation etc (pas seulement pour les scolaires, mais d'abord pour les adultes, les sociétés, les commerces, les collectivités devant montrer l'exemple). Une vision des choses qui n'est pas celle de Philippe Madrelle (président du Conseil Général) : « Ce n'est pas en tapant du pied que vous ferez jaillir des sources miraculeuses ! ».

Jouer collectif. Le Livre blanc qu'on lui a remis le 29 juin dernier, fruit de dix mois de travail, pointait un certain nombre de pistes qui vont devoir être affinées pour déboucher sur le futur plan départemental de traitement et d'élimination des déchets. Ce plan, le président du Conseil général, le veut « ambitieux », axé sur « la prévention, dans le cadre d'une politique de développement durable », et générant « une meilleure efficacité des équipements et des actions à conduire ». Ce qui va nécessiter de « faire preuve de solidarité » et de « jouer collectif ». Objectif : que le plan déchets soit finalisé d'ici la fin 2006 et rendu immédiatement applicable. Mais le département n'est pas resté jusque là inactif : en quatre ans, il a accueilli sur son territoire quelque 75 déchetteries, a rappelé Guy Trupin. Sur les installations de l'avenir, Philippe Madrelle déclare qu'il soutiendra « les projets lorsqu'ils proposeront un dispositif pleinement adapté à la situation locale ». On comprend qu'il se réserve un large pouvoir d'appréciation.

Deux études. Dans l'année qui vient, les membres du CDD et sa nouvelle commission consultative vont avoir beaucoup de pain sur la planche. Ils devront notamment se prononcer sur les conclusions de l'étude menée par la Socama, sur le schéma du traitement des sous-produits de l'assainissement collectif et non collectif (matières de vidange, produits de curage des réseaux, sables et graisses) et de celle sur les coûts de la gestion des déchets qui sera connue dans trois mois. Quant à la localisation des sites de stockage et de traitement des déchets, ce ne sera pas le plus facile. Tout le monde en réclame... mais pas près de chez lui.

Taxe ou redevance

La taxe ou la redevance sur les ordures ménagères ? La première est un impôt basé sur la surface habitable, payée par le propriétaire, l'autre est le prix d'un service et se calcule au nombre d'occupants (il s'agit alors de la redevance classique, mais celle que nous demandons est la **redevance motivante**, c'est-à-dire en partie proportionnelle au nombre de passage du camion et de relevage de la poubelle des résiduels, ou à la quantité par poches payées d'avance, ou encore au poids, par pesée embarquée. Les retours d'expérience sont positifs). Chacune a ses partisans. La taxe est plus simple à établir mais ceux qui la critiquent disent qu'elle est injuste. La redevance alors ? Difficile à mettre en oeuvre.

« Ce sont toujours les mêmes qui payent et les impayés gonflent », assure l'un. « Pas du tout, ils ne représentent que 2 à 4 % et dans une ville comme Besançon, 1 % après relance », émet un contradicteur.

Pour Guy Trupin, qui souligne qu'un texte est en préparation au Sénat la solution s'appelle peut-être la « pesée embarquée ».